

## Le démarchage en matière de travaux de performance énergétique

Internet et les réseaux sociaux peuvent être une mine d'informations précieuses. Malheureusement, cela peut aussi être source de déconvenues si on ne garde pas un minimum de vigilance. Tout comme il existe des arnaques via des publicités dans des magazines ou des appels téléphoniques non sollicités, le numérique ne fait pas exception.

Il convient d'être sûr des informations transmises. Les Espaces Info-Energie font partie des sources fiables, en lien avec l'ADEME et l'Etat qui pourront vous informer sur la réalité des dispositifs.

### **Méfiez-vous des offres trop alléchantes.**

Vos travaux pour 0€. Dernières chances pour profiter des aides. Vous n'avez rien à déboursier. Autant de petites phrases qui doivent vous mettre la puce à l'oreille.

### **Des dispositifs existants mais déformés.**

La prime coup de pouce ou les combles perdus isolés pour 1€ existent bel et bien mais dans un cadre spécifique de type de travaux ou de ressource (voir les fiches « Les certificats d'économie d'énergie » et « la qualité des travaux proposés à 1€ »).

### **Des propositions basées sur des dénominations issues de texte réglementaire ou de discours de personnage politique.**

Taxe Carbone, Plan Soleil, loi POPE,... autant de terme réelle qui peuvent être utilisés pour vous induire en erreur.

### **Des informations mensongères.**

Autre cas de figure quand une structure vous appelle soit en se faisant passer pour un organisme d'Etat ou mandaté par celui-ci. On vous prévient d'une future taxe si vous ne faites pas de travaux ou pour vous informer que vous avez été choisi pour obtenir une étude gratuite ou que vous avez été trié sur le volet pour obtenir une aide financière spéciale.

### **Comment vérifier le sérieux de ce type de sollicitation.**

Vous trouverez un certain nombre de fiches conseil sur le site de la DGCCRF et notamment sur le [démarchage téléphonique](#). En cas de démarchage, n'hésitez pas à demander le nom de la personne, celui de sa structure et l'adresse de son siège social. Il sera alors plus facile de vérifier à qui vous avez affaire. Si vous cherchez vous-mêmes des informations sur internet, là aussi, chercher les coordonnées de l'entreprise. Beaucoup de site peu scrupuleux ne les indiquent pas. Ne signez pas de documents et n'acceptez pas que des travaux soient réalisés sans avoir vérifié les informations fournies et obtenu un devis en bonne et due forme avec une véritable visite technique préalable.

Le guide ADEME : [Mieux connaître les pratiques commerciales](#)

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Les conseillers **France Rénov'** vous guident gratuitement dans vos travaux pour améliorer votre confort et diminuer vos consommations d'énergie.

**Pour prendre contact avec un conseiller France Rénov' :**

